



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2017

En date du 24 juin 2017 à 11 heures, l'Association Provence Stomie Contact s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à « La table d'or », Entraigues sur la Sorgue.

### **Ordre du jour :**

- Présentation des projets de l'association
- Election du nouveau Conseil d'Administration et du nouveau bureau
- Présentation et approbation des statuts modifiés

Joël BRUNEL ouvre la séance en remerciant les adhérents pour leur présence ; il rappelle les difficultés rencontrées à la fin de l'assemblée générale du 24 mars 2017 pour reformer un bureau et assurer la Présidence de l'association.

Après rencontres et concertations, Le Docteur Laurent Mineur a proposé d'assurer la Présidence pour deux ans ; un nouveau bureau se dessine, au sein duquel des personnes déjà membres maintiendront leurs fonctions. Joël Brunel, fondateur, reste administrateur, et assurera la passation. L'association fête ses dix ans cette année, sa situation financière est confortable.

Laurent Mineur prend la parole ; il accepte la présidence et retrace le parcours de l'association.

Provence Stomie Contact a été créée en 2007 grâce aux liens patients – médecins et avec la volonté de faire remonter l'expérience des patients stomisés entre eux et au niveau médical. L'utilité de l'association n'est plus à démontrer. Elle est un maillon de l'accompagnement des personnes stomisées (Parcours d'Education Thérapeutique en partenariat avec l'association Oncosud et l'Institut Sainte Catherine, visites, rencontres).

Provence Stomie Contact, permet aux personnes stomisées qui le souhaitent, de se rencontrer, d'échanger et d'être représentées aussi bien auprès des partenaires sociaux que du corps médical en général.

La journée « découverte » à Aigues Mortes en avril 2017, la rencontre d'aujourd'hui, et certainement une autre manifestation courant 2017 témoignent de la vitalité de l'association.

Laurent Mineur nous livre quelques réflexions :

- 16 000 actes chirurgicaux en moyenne par an, 90 % de patients qui deviennent porteurs d'une stomie, c'est-à-dire de plus en plus de citoyens qui passent d'une situation normale à une situation de handicap ; c'est une réelle problématique dont les solutions sont encore à trouver pour un meilleur confort de vie.
- Notre rôle :
  - Ecouter, Soutenir
  - Dynamiser les projets
  - Permettre à chacun de retrouver une qualité de vie
  - Et bien penser que le cancer n'est pas la seule cause de colostomie ; il y a aussi les maladies inflammatoires de l'intestin (comme la maladie de Crohn), les malformations congénitales, les traumatismes et autres maladies rares
  - Sans oublier les personnes urostomisées dont le nombre augmente chaque année. Des contacts sont à mettre en place, avec des jeunes urologues, il faut persévérer.

Le Docteur Laurent MINEUR présente ensuite les projets sur les deux années à venir.

- Tout d'abord il faut nous appuyer sur la « Charte des droits des stomisés » écrite par l'E.O.A. (traduit « association européenne des personnes stomisées »), la diffuser, proposer aux structures de soins de s'engager dans cette démarche.
  - Chaque patient stomisé doit pouvoir systématiquement consulter une infirmière stomathérapeute et-avoir un suivi régulier.
  - Les personnes stomisées depuis longtemps doivent pouvoir faire partager leurs expériences et échanger avec les personnes nouvellement concernées ; il faut favoriser ce type de rencontres
  - Les stomisés ont droit à une information impartiale
  - Les personnes porteuses d'une stomie ne doivent pas faire l'objet de discrimination, que ce soit au travail, ou dans les lieux tels que les piscines par exemple. La confidentialité doit être respectée au même titre que le handicap, au niveau professionnel notamment.
  - Cette charte devrait permettre, au sein des mairies et des entreprises, le respect de la confidentialité et la reconnaissance du handicap lié à ces situations.

- Le Parcours Educatif Thérapeutique peut également se partager et s'étendre au niveau régional (partenariat avec ILCO Provence à relancer, ILCO Côte d'Azur fonctionne bien).
- Sensibiliser l'Agence Régionale de Santé ARS et ONCOPACA
- Animer des forums patients. Cette expérience d'échanges entre médecins et patients, déjà menée en 2012, est à renouveler. C'est un travail qui demande beaucoup de préparation.

Il est important de recenser toutes les questions auprès des adhérents ou des personnes stomisées en général, pour pouvoir les soumettre de façon anonyme lors du forum ; la réponse apportée reste anonyme tout en étant partagée par toutes les personnes qui se sentent concernées.

- Créer et animer des ateliers thématiques d'échanges
- Relancer la formation des stomisés contacts ; elle se faisait dans le cadre de la Fédération des Stomisés de France qui a été dissoute en octobre 2016.

A ce sujet, Joël Brunel indique que l'association ULRICO 33 a une infirmière stomathérapeute qui serait prête à dispenser une formation pour les personnes qui le souhaitent.

Laurent MINEUR rappelle brièvement le parcours du métier d'infirmière stomathérapeute (Lyon puis Nîmes - Le Professeur PRUDHOMME- puis la Fédération des Stomisés de France).

- Préparer dans les deux ans à venir un congrès inter-régional PACA, Roussillon, Rhône Alpes

Le Docteur Laurent MINEUR a proposé des projets ambitieux pour 2018 et 2019 ; il compte sur la dynamique du bureau, et sur l'investissement du plus grand nombre parmi les adhérents pour mener à bien ces projets.

Christiane VAUTE souligne qu'il serait nécessaire de valoriser et de faire reconnaître la spécificité du travail des infirmières stomathérapeutes, qui font un travail parfois difficile et non reconnu en tant que tel.

### **Renouvellement du Conseil d'Administration, du Bureau, et modification des statuts de l'Association**

Après la présentation des projets, Danièle Barthélémy, Vice-Présidente, revient à l'ordre du jour et donne la parole à Joël Brunel pour procéder au vote pour la composition du Conseil d'Administration. Joël Brunel cite les membres du Conseil d'Administration (16 administrateurs).

Les 16 administrateurs sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil d'Administration étant constitué, les administrateurs peuvent poser leur candidature pour procéder à l'élection du nouveau bureau.

Quatre administrateurs, membres du précédent bureau, proposent à nouveau leur candidature aux différentes fonctions au sein du bureau ; il s'agit de Danièle Barthélémy, Nicole Bérardo, Christiane Vaute et Sylvie Agostini.

Deux nouveaux administrateurs posent leur candidature : Claire Prévost, titulaire d'un master en santé publique, qui souhaite s'investir au sein de l'association en tant que secrétaire, et Jean Chatain, expert-comptable en retraite, qui veut bien mettre ses compétences au service de l'association en qualité de trésorier.

Sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Président : Docteur Laurent MINEUR
- Vice-Présidente : Danièle BARTHELEMY
- Secrétaire : Claire PREVOST
- Secrétaire adjointe suppléante : Sylvie AGOSTINI
- Trésorier : Jean CHATAIN
- Trésorière adjointe suppléante : Christiane VAUTE
- Suppléante : Nicole BERARDO

### **Modification des statuts**

Danièle Barthélémy remet à chaque membre présent un exemplaire des propositions de modification des statuts.

Nicole Bérardo cite les articles qui doivent être modifiés par rapport aux changements actuels, ou pour lesquels il convient d'apporter quelques éclaircissements.

Propositions de modifications :

- Article 3 – Sièges sociaux :  
Le siège social est transféré à l'adresse suivante :  
Chez Ressources Santé Vaucluse, 8 Rue Krüger, 84000 AVIGNON
- Article 12 – Secrétaire :  
Le secrétaire est chargé, sous l'autorité du Président, de la gestion de l'association. Il est également chargé d'assurer la liaison entre le Conseil d'Administration dont il assure l'exécution des décisions et le Réseau des Associations de Stomisés de France.

Le terme « réseau des associations de stomisés de France » remplace « la Fédération des Stomisés de France » qui n'existe plus. Un nouveau réseau, représentatif de toutes les associations existantes et à venir, va devoir se mettre en place, de manière transversale plutôt que hiérarchique, pour que toutes les personnes stomisées puissent continuer à faire valoir leurs droits auprès des autorités de santé publique.

- L'article 16 – Assemblée Générale Ordinaire, il reprend et synthétise les articles anciens 16 et 17

« L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an.

Les convocations à l'Assemblée Générale Ordinaire sont adressées avec l'ordre du jour par le Président, quinze jours au moins avant la date fixée.

L'Assemblée Générale Ordinaire est conduite par le Président, assisté des membres du Bureau. L'ordre du jour en est fixé par le Bureau.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport moral, le rapport financier. Elle vote le budget. Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement de chaque membre du Conseil d'Administration.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, par vote à main levée, sauf demande expresse d'un vote à bulletin secret.

En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

Chaque membre de l'association, présent ou représenté, dispose d'une voix à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque mandataire, lui-même membre de l'association, ne peut disposer d'un nombre de voix excédant le dixième du nombre total des membres de l'association ».

Article 17 : ressources. C'est l'ancien article 18 ; le texte reste inchangé

Article 18 : dissolution. C'est l'ancien article 19 ; le texte reste inchangé.

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le bureau étant maintenant constitué, Joël Brunel, Danièle Barthélémy et Nicole Bérardo rappellent qu'il n'y a pas que le travail du Bureau qui compte, il y a aussi, entre autres, la participation aux différents stands selon les manifestations tout au long de l'année. Un appel est lancé aux personnes qui peuvent donner un peu de leur temps selon leurs possibilités.

Laurent MINEUR, nouveau Président, rappelle tout le travail accompli par Joël Brunel, élu Président d'honneur, et l'équipe précédente. Il compte sur la nouvelle équipe pour mener

à bien les projets des deux années à venir, en complément à ce que l'association fait déjà et va maintenir.

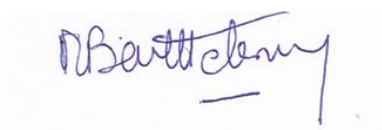
Les projets proposés sont approuvés.

La séance est levée à 12 heures.

Avant de partager le repas, Danièle Barthélémy et Nicole Bérardo remettent un cadeau à Joël Brunel et un cadeau à son épouse Yvonne, très présente lors des différentes manifestations. Elles soulignent qu'il a été un Président de caractère, ouvert, très dévoué, et rarement à court d'idées. En témoigne La Stomazette 1, qui a reçu un franc succès auprès d'autres associations, et auprès de l'EOA.

La Stomazette 2 est en préparation ; tout le monde peut donner des idées pour les prochains numéros. Pour assurer une parution au trimestre, toutes les idées sont les bienvenues.

Danièle Barthélémy



Sylvie Agostini

